

**LA MEDICALE VIE-PREVOYANCE**  
Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
Siège social : 50-56 rue de la Procession - 75015 PARIS

---

**RAPPORT D'ACTIVITE**

**EXERCICE 2019**

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Conformément à la loi et à nos statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale, pour vous exposer la situation et l'activité de votre association, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

**1) ACTIVITE DE L'ASSOCIATION**

En 2019, les affaires nouvelles sont en baisse de 1,8% en valeur, mais en légère augmentation en nombre de contrats (+0,7%). Les résiliations sont en forte hausse avec +37,3% en nombre de contrats et +25% en valeur. Le portefeuille se maintient avec -0,7% en nombre de contrats et +4,4% en valeur.

Il est à noter que le portefeuille de la MVP représente une partie importante du portefeuille de La Médicale.

L'activité par branche est détaillée ci-dessous :

▪ **Assurance-crédit**

Les affaires nouvelles augmentent en nombre (+1,5%) mais baissent en valeur (-2,3%). La concurrence est de plus en plus rude. Les primes sont en baisse en raison principalement des réductions accordées.

Les résiliations sont stables en nombre (+1,2%) mais en forte augmentation (+6,5%) en valeur. Il s'agit essentiellement de contrats arrivant à échéance, parce que les renégociations de contrat touchent à leur fin.

Le portefeuille continue à évoluer doucement. A noter que la branche crédit représente environ 15% du portefeuille.

## ■ Frais de santé

Les affaires nouvelles sont assez flat en frais de santé malgré les opérations commerciales.

Les résiliations augmentent en raison d'une concurrence très forte et des revalorisations

Le portefeuille est en hausse de 3,5% en nombre et de 5,3% en valeur.

## ■ Prévoyance

Les affaires nouvelles sont stables en nombre de contrats mais en baisse en valeur (-2,8%). L'augmentation des tarifs en 2019 ainsi que l'encadrement des réductions par profession ont eu un impact sur les affaires nouvelles.

Sur les résiliations, même impact que pour les affaires nouvelles mais dans des proportions beaucoup plus importantes avec une augmentation de 39,1% en valeur et de 146,1% en nombre. Il est à noter que cette augmentation n'est pas due qu'aux résiliations proprement dites mais également au départ à la retraite.

Le portefeuille prévoyance augmente de 4,3% en valeur mais baisse de 8% en nombre de contrats.

## ■ Activité Vie

Le chiffres d'affaires Vie au 31 décembre 2019 s'élève à 64 M€ en augmentation de de 2,2%. La collecte a été marquée par la fin de l'année blanche fiscale qui s'est traduit par une augmentation des souscriptions. La collecte nette atteint 23,36 M€. Le taux d'UC sur la collecte nette s'établit à 26,6%. L'encours progresse de 6,5% pour atteindre 1,03 Md€. Le taux d'UC sur l'encours représente 19,5%. »

## ■ Synthèse du chiffre d'affaires réalisé au travers des contrats souscrits par l'association sur les 5 derniers exercices :

Le chiffre d'affaires réalisé au travers des contrats souscrits par l'Association aussi bien en Prévoyance – Frais de santé qu'en Epargne est le suivant :

En M€

	<i>Exercice 2015</i>	<i>Exercice 2016</i>	<i>Exercice 2017</i>	<i>Exercice 2018</i>	<i>Exercice 2019</i>
<i>Prévoyance – Frais de Santé – Assurance-Crédit</i>	286	304	321	333	348
<i>Epargne – Retraite</i>	69	64,5	68,4	62,73	64,12

## 2) REMUNERATION DES CONTRATS EN EUROS SOUSCRITS PAR L'ASSOCIATION :

Les résultats de l'exercice 2019 ont permis de revaloriser les encours à effet du 31 décembre 2019 de la manière suivante :

Produits	Taux 2016	Taux 2017	Taux 2018	Taux 2019
MEDICALE INVESTISSEMENT 1 et 2	1,70%	1,70%	1,80%	<b>1,40%</b>
MEDICALE HORIZON 1 et 2	1,25%	1,25%	1,35%	<b>0,95%</b>
MEDICALE HORIZON MADELIN 1 et 2	1,70%	1,70%	1,90%	<b>1,50%</b>
MEDIC-EPARGNE 1 et 2	0,75%	0,75%	0,75%	<b>0,65%</b>
MEDI-RETRAITE				
Souscription depuis le 01/06/95	0,75%	0,75%	0,75%	<b>0,65%</b>
Versement programmés	4,50%	4,50%	4,50%	<b>4,50%</b>
Versement libres avant le 31/12/97	4,50%	4,50%	4,50%	<b>4,50%</b>
Versement libres depuis le 01/01/98	0,75%	0,75%	0,75%	<b>0,65%</b>
MEDI-RESSOURCES	0,75%	0,75%	0,75%	<b>0,65%</b>
MEDICALE RETRAITE PROFESSIONNELS 1 et 2	1,70%	1,70%	1,90%	<b>1,50%</b>
MEDICALE RETRAITE 1 et 2	1,70%	1,70%	1,90%	<b>1,50%</b>
MEDICALE PATRIMOINE	1,20%	1,20%	1,30%	<b>0,90%</b>
MEDICALE EPARGNE (PEP et non PEP)	0,75%	0,75%	0,75%	<b>0,65%</b>
MEDICALE REVENUS	0,75%	0,75%	0,75%	<b>0,65%</b>

Le contrat Médicale Sérénité de SPIRICA les taux servis en 2019 vont de 1,95% sur le fonds euro Madelin à 2,48% sur le fond NeoEuro Garantie et 2,82% sur le fond NeoEuro Garantie2.

## 3) ARRETE DES COMPTES DE L'EXERCICE 2019 ET BUDGET 2020 ET PREVISIONNEL 2021

### a) Comptes de l'association

Le conseil d'administration en date du 27 février 2019 a, conformément à l'article 6 des statuts, et afin de faire face aux frais de fonctionnement de l'Association, maintenu la cotisation à un montant de 1,30 € par nouvelle adhésion.

Au vu des nouvelles adhésions enregistrées à fin 2019, l'association bénéficie ainsi de ressources propres à hauteur de 34 288,80 € (montant des cotisations de l'exercice 2019).

Il convient de rajouter au montant des cotisations le report à nouveau de l'exercice 2018 à hauteur de 122 868,79 €.

Les charges de l'exercice, d'un montant total de 31 385,46 €, se décomposent comme suit :

- travaux administratifs	12 174,30 €
- assurance RCMS	3 409,35 €
- frais d'organisation de l'assemblée générale	922,56 €
- frais de déplacement	444,95 €

- frais d'actualisation du site	8 907,00 €
- indemnités de présence	3 600,00 €
- frais bancaires	44,50 €
- frais d'acte	232,80 €
- autres frais	1 650,00 €

Le solde de trésorerie, au 31 décembre 2019, s'élève à 78 206,05 €.

Les comptes de l'Association font apparaître au 31 décembre 2019 un résultat bénéficiaire de 2 903,34 €.

### b) Budget 2020 et prévisionnel 2021

Ressources 2020:

Report à nouveau 2018	122 868,79 €
Résultat 2018	2 903,34 €
<b>Total des ressources 2019</b>	<b>125 772,13 €</b>

POSTES	Budget 2019	Dépenses engagées en 2019	Budget 2020	Budget Prévisionnel 2021
Frais et intérêts compte bancaire	70,00 €	44,50 €	70,00 €	50,00 €
Assurance RCMS	3 500,00 €	3 409,35 €	3 500,00 €	3 500,00 €
Indemnités administrateurs	5 250,00 €	3 600,00 €	5 250,00 €	5 250,00 €
Frais de déplacement	2 200,00 €	444,95 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Travaux administratifs (juridiques, comptables et logistique + traitement coupons)	15 500,00 €	12 174,30 €	15 000,00 €	15 000,00 €
Frais site internet	8 000,00 €	8 907,00 €	0,00 €	1 000,00 €
Assemblée Générale (frais d'organisation)	1 500,00 €	922,56 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Conseils d'Administration (frais d'organisation - frais de mission)	500,00 €	0,00 €	500,00 €	500,00 €
Convocation AG (Pris en charge par l'assureur)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres Frais de Fonctionnement (formalités Préfecture...)	1 000,00 €	1 882,80 €	1 000,00 €	500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>37 520,00 €</b>	<b>31 385,46 €</b>	<b>27 820,00 €</b>	<b>28 300,00 €</b>

#### **4) RESSOURCES DE L'ASSOCIATION POUR 2020:**

Le conseil d'administration a décidé, conformément à l'article 6 des statuts, et afin de faire face aux frais de fonctionnement de l'Association, de maintenir la cotisation à un montant de 1,30 € par nouvelle adhésion.

#### **5) RAPPORT DES AVENANTS ET CONTRATS SIGNES EN 2019 PAR LE CONSEIL**

##### **a) Souscription d'un nouveau contrat**

La Médicale Rente est un contrat d'assurance vie souscrit auprès de PREDICA qui permet à l'adhérent au contrat de bénéficier d'une rente en exécution de leur contrat à la suite d'un rachat total ou du terme de l'adhésion.

L'adhérent-assuré a le choix entre une rente viagère individuelle ou réversible, avec ou sans garantie de réserve.

La souscription de ce nouveau contrat a été autorisée par le Conseil d'administration du 12 décembre 2018 et a pris effet à compter du 15 avril 2019.

##### **b) Signature des avenants**

Conformément à la possibilité offerte par les nouvelles dispositions réglementaires, l'assemblée générale a délégué, par décision en date du 28 mai 2019, pour une durée maximum de dix-huit mois, le pouvoir au conseil de signer un ou plusieurs avenants aux contrats groupe souscrits, et ce dans les matières suivantes :

- adaptation des contrats directement liée à des modifications réglementaires,
- modification des contrats de prévoyance, des contrats de santé et des contrats emprunteur,
- toute modification de nature à apporter plus de clarté dans la rédaction des notices d'information remises aux adhérents, sans que cette rédaction ne puisse modifier les droits et obligations des parties.

Les avenants et contrats signés en 2019 portaient essentiellement sur :

##### **■ Evolution du contrat Médiprat et Prévoyance Infirmier**

- Modifications du forfait maternité et grossesses pathologiques/suites pathologiques,
- Précisions apportées sur l'hospitalisation / hospitalisation ambulatoire afin d'harmoniser avec les autres contrats de prévoyance
- Précisions apportées sur l'obligation de déclaration de sports à risque pour mise en conformité avec la réassurance
- Modifications liées à des retours de la gestion de sinistres
- Modifications réglementaires (adresse ACPR, désignation des bénéficiaires en cas de décès, protections des données personnelles...)

Date d'effet 1<sup>er</sup> janvier 2020 à l'exception du contrat Médiprat 231 dont la date d'effet est le 1<sup>er</sup> juillet 2020.

■ Evolution du contrat La Médicale Santé

- Mise en conformité du contrat La Médicale Santé suite à la réforme du 100% santé avec la création de plusieurs paniers de soins en optique, en dentaire (prothèses dentaires) et en audiologie, et l'intégration du principe de prise en charge intégrale des prestations relevant du 100% santé.

Date d'effet 1<sup>er</sup> janvier 2020

- Extension aux formules responsables qui ne sont plus commercialisées des modifications du périmètre du 100% santé
- Extension aux formules responsables qui ne sont plus commercialisées du bonus optique et dentaire.

Date d'effet 1<sup>er</sup> janvier 2020

■ Evolution du contrat Prévoyance Infirmier

- Rectification d'une erreur faite sur la notice d'information concernant les pathologies psychiatriques en invalidité.

Date d'effet 1<sup>er</sup> février 2020

■ Ajout de fonds à formule sur La Médicale Sérénité

- Phoenix Eurostoxx avril 2019

Date d'effet avril 2019

- Phoenix Eurostoxx juillet 2019

Date d'effet juillet 2019

- SC TANGRAM (support immobilier

Date d'effet octobre 2019

Un tableau récapitulatif des avenants et contrats signés en 2019 est annexé au présent rapport.

Il est demandé à l'assemblée générale de renouveler la délégation dans les termes suivants :

« L'Assemblée générale délègue au Conseil d'administration, et pour une durée de 18 mois à compter de ce jour, le pouvoir de négocier tout avenant aux contrats groupe en cours souscrits par l'Association auprès des Sociétés d'Assurances aux fins de les adapter :

- adaptation des contrats directement liée à des modifications réglementaires,
- modification des contrats de prévoyance, des contrats de santé et des contrats emprunteur,

- toute modification de nature à apporter plus de clarté dans la rédaction des notices d'information remises aux adhérents, sans que cette rédaction ne puisse modifier les droits et obligations des parties.

En cas de signature d'un ou plusieurs avenants, le Conseil d'administration en fera rapport à la plus proche Assemblée. »

## 6) ACTIVITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'exercice 2019, le conseil d'administration s'est réuni le 27 février, le 17 avril, le 28 mai, le 21 octobre 2019.

Depuis l'assemblée générale du 28 mai 2019, le Conseil est composé de 6 administrateurs.

Les points abordés et le taux de présence sur chaque Conseil ont été les suivants :

	CA 27/02/2019	CA 17/04/2019	CA 28/05/2019	CA 21/10/2019
<b>Nombre de présents</b>	5/6	5/6	6/6	4/6
<b>Ordre du jour</b>	1) Approbation du procès-verbal du précédent Conseil d'administration 2) Point sur l'activité 3) Arrêté des comptes de l'exercice 2018 et du budget 2019 4) Evolution des contrats groupe 5) Taux de PAB 6) Approbation du projet de résolutions à l'Assemblée Générale 2019 7) Actualité réglementaire – point sur la Loi PACTE 8) Modification de la convention de prestation de service 9) Questions diverses	1) Approbation du procès-verbal du précédent Conseil d'administration 2) Point sur l'activité 3) Evolution des contrats groupe 4) Rapport moral et financier 5) Point sur l'organisation de l'assemblée générale 2019 6) Actualité réglementaire – point sur la Loi PACTE 7) Questions diverses	1) Approbation du procès-verbal du précédent Conseil d'administration 2) Point sur l'Activité 3) Evolution des contrats groupe 4) Point sur l'assemblée générale 2019 5) Questions diverses	1) Approbation du procès-verbal du précédent Conseil d'administration 2) Point sur l'activité 3) Evolution des contrats groupe 4) Point sur l'Assemblée générale 2019 et organisation de l'Assemblée Générale 2020 5) Questions diverses

Au titre de l'exercice 2019, le montant global des indemnités allouées aux administrateurs au titre de leur temps de présence s'élève à : **3 600 euros**.

**EXERCICE 2019****AVENANTS ET CONTRATS SIGNES PAR LA MEDICALE VIE-PREVOYANCE**

<b>DATE DE SIGNATURE OU DATE D'EFFET</b>	<b>PRODUIT</b>	<b>AVENANT SOUSCRIPTION</b>	<b>OBJET</b>	<b>CONSEIL ADMINISTRATION</b>
01/01/2019	MEDICALE INVESTISSEMENT 1&2	Avenant	Participation aux bénéfices préférentielle	AG 12/06/2018
01/06/2019	MEDI RETRAITE, MEDIC EPARGNE 2, MEDICALE EPARGNE, MEDICALE RETRAITE PROFESSIONNELS, MEDICALE REVENUS, MEDIRESSOURCES, MEDICALE HORIZON, MEDICALE HORIZON 2, MEDICALE INVESTISSEMENT, MEDICALE PATRIMOINE, MEDICALE HORIZON MADELIN, MEDICALE INVESTISSEMENT 2	Avenant	Insertion dans les Notices d'Information de la clause d'information sur la protection des données personnelles GDPR	AG 12/06/2018
01/06/2019	MEDI RETRAITE, MEDIC EPARGNE 2, MEDICALE EPARGNE MEDICALE RETRAITE, MEDICALE RETRAITE PROFESSIONNELS, MEDICALE REVENUS, MEDIRESSOURCE, MEDICALE HORIZON, MEDICALE HORIZON 2, MEDICALE HORIZON MADELIN MEDICALE INVESTISSEMENT, MEDICALE INVESTISSEMENT 2, MEDICALE PATRIMOINE	Avenant	Insertion dans les Notices d'Information de la clause Sanctions Internationales	AG 12/06/2018
15/04/2019	La Médicale Rente	Souscription	La Médicale Rente est un contrat d'assurance vie souscrit auprès de PREDICA qui permet à l'adhérent au contrat de bénéficier d'une rente en exécution de leur contrat à la suite d'un rachat total ou du terme de l'adhésion. L'adhérent-assuré a le choix entre une rente viagère individuelle ou réversible, avec ou sans garantie de réserve.	CA 12/12/2018
Avril 2019	Médicale Sérénité	Avenant	Ajout d'un fonds à formule PHOENIX AVRIL 2019	27/02/2019
13/06/2019	Médiprat contrat groupe 228- médecins	Avenant	Modifications des changements d'adresse des sièges sociaux de Predica, de La Médicale et la MVP,	CA : 28/05/2019

			modification de l'adresse de l'ACPR, modifications apportées aux définitions hospitalisation et hospitalisation ambulatoire, précision apportée sur l'obligation de déclaration en cours de contrat des sports à risque, précision apportée sur la désignation d'un bénéficiaire, ajout d'un motif à la résiliation de plein droit, précision apportée à la rédaction de la franchise applicable en cas d'hospitalisation, modification du calcul du forfait maternité, modification des dispositions particulières en cas de grossesse pathologique et suites pathologiques, précision apportée sur l'évaluation du taux d'invalidité	
13/06/2019	Médiprat contrat groupe 228- masseurs kinésithérapeutes	Avenant	Modifications des changements d'adresse des sièges sociaux de Predica, de La Médicale et la MVP, modification de l'adresse de l'ACPR, modifications apportées aux définitions hospitalisation et hospitalisation ambulatoire, précision apportée sur l'obligation de déclaration en cours de contrat des sports à risque, précision apportée sur la désignation d'un bénéficiaire, ajout d'un motif à la résiliation de plein droit, précision apportée à la rédaction de la franchise applicable en cas d'hospitalisation, modification du calcul du forfait maternité, modification des dispositions particulières en cas de grossesse pathologique et suites pathologiques, précision apportée sur l'évaluation du taux d'invalidité	CA : 28/05/2019
13/06/2019	Médiprat contrat groupe 228- médecins-podologues	Avenant	Modifications des changements d'adresse des sièges sociaux de Predica, de La Médicale et la MVP, modification de l'adresse de l'ACPR, modifications apportées aux définitions hospitalisation et hospitalisation ambulatoire, précision apportée sur l'obligation de déclaration en cours de contrat des sports à risque, précision apportée sur la désignation d'un bénéficiaire, ajout d'un motif à la résiliation de plein droit, précision apportée à la rédaction de la franchise applicable en cas d'hospitalisation, modification du calcul du forfait maternité, modification des dispositions particulières en cas de grossesse pathologique et suites pathologiques, précision apportée sur l'évaluation du taux d'invalidité	CA : 28/05/2019
13/06/2019	Médiprat contrat groupe 229-chirurgiens dentistes	Avenant	Modifications des changements d'adresse des sièges sociaux de Predica, de La Médicale et la MVP, modification de l'adresse de l'ACPR, modifications apportées aux définitions hospitalisation et hospitalisation ambulatoire, précision apportée sur l'obligation de déclaration en cours de contrat des sports à risque,	CA : 28/05/2019

			précision apportée sur la désignation d'un bénéficiaire, ajout d'un motif à la résiliation de plein droit, précision apportée à la rédaction de la franchise applicable en cas d'hospitalisation, modification du calcul du forfait maternité, modification des dispositions particulières en cas de grossesse pathologique et suites pathologiques, précision apportée sur l'évaluation du taux d'invalidité	
13/06/2019	Médiprat contrat groupe 230-pharmaciens	Avenant	Modifications des changements d'adresse des sièges sociaux de Predica, de La Médicale et la MVP, modification de l'adresse de l'ACPR, modifications apportées aux définitions hospitalisation et hospitalisation ambulatoire, précision apportée sur l'obligation de déclaration en cours de contrat des sports à risque, précision apportée sur la désignation d'un bénéficiaire, ajout d'un motif à la résiliation de plein droit, précision apportée à la rédaction de la franchise applicable en cas d'hospitalisation, modification du calcul du forfait maternité, modification des dispositions particulières en cas de grossesse pathologique et suites pathologiques, précision apportée sur l'évaluation du taux d'invalidité	CA : 28/05/2019
17/06/2019	Médiprat contrat groupe 231-vétérinaires	Avenant	Modifications des changements d'adresse des sièges sociaux de Predica, de La Médicale et la MVP, modification de l'adresse de l'ACPR, modifications apportées aux définitions hospitalisation et hospitalisation ambulatoire, précision apportée sur l'obligation de déclaration en cours de contrat des sports à risque, précision apportée sur la désignation d'un bénéficiaire, ajout d'un motif à la résiliation de plein droit, précision apportée à la rédaction de la franchise applicable en cas d'hospitalisation, modification du calcul du forfait maternité, modification des dispositions particulières en cas de grossesse pathologique et suites pathologiques, précision apportée sur l'évaluation du taux d'invalidité	CA : 28/05/2019
Juillet 2019	Médicale Sérénité	Avenant	Ajout d'un fonds à formule PHOENIX JUILLET 2019	28/05/2019
02/09/2019	La Médicale Santé P9 246	Avenant	Modifications des changements d'adresse des sièges sociaux de Predica, de La Médicale et la MVP, modification de l'adresse de l'ACPR, mise en conformité avec le 100% santé, ajout d'un bonus fidélité pour les formules Sérénité et Sérénité standard, et précisions apportées pour les autres formules, la mise en conformité avec les principes de la lisibilité des contrats Complémentaire Santé	CA : 28/05/2019

02/09/2019	La Médicale Santé P9 247	Avenant	Modifications des changements d'adresse des sièges sociaux de Predica, de La Médicale et la MVP, modification de l'adresse de l'ACPR, mise en conformité avec le 100% santé, ajout d'un bonus fidélité pour les formules Sérénité et Sérénité standard, la mise en conformité avec les principes de la lisibilité des contrats Complémentaire Santé.	CA : 28/05/2019
25/07/2019	Prévoyance des Infirmiers	Avenant	Précision apportée à la définition de l'hospitalisation, précision apportée sur la déclaration en cours de contrat des sports à risque, ajout d'un motif à la résiliation de plein droit, précision apportée à la rédaction de la franchise applicable en cas d'hospitalisation, modification des dispositions particulières en cas de grossesse pathologique et suites pathologiques, précision apportée sur l'évaluation du taux d'invalidité	CA : 28/05/2019
Octobre 2019	Médicale Sérénité	Avenant	Ajout d'un fonds SC TANGRAM	21/10/2019
<b>Le document est tjrs en signature côté MVP</b>	Prévoyance des Infirmiers	Avenant	Ajout d'une exclusion sur les troubles psychiatriques en cas d'invalidité.	CA : 21/10/2019